La séparation des pouvoirs aujourd'hui, sujet de dissertatio

Par **lou63**, le **16/01/2011** à **15:51**

Je suis étudiante en sciences politiques, (troisième année) et je dois rendre un plan détaillé sur "la séparation des pouvoirs aujourd'hui" je ne maîtrise franchement pas le droit constitutionnel en profondeur, même très peu. Mais j'ai décidé pour ce sujet de me baser sur les institutions de la Vème république et du constat actuel, voire quelques perspectives, si quelqu'un pouvait me dire ce qu'il en pense...

[b:1r7gd4oj][u:1r7gd4oj]I- La séparation des pouvoirs : Un idéal-type qui nécessite un équilibre des pouvoirs[/u:1r7gd4oj][/b:1r7gd4oj]
[u:1r7gd4oj]A- La Vème république : un renversement dans l'équilibre des pouvoirs[/u:1r7gd4oj]
1. Le parlementarisme rationnalisé
2. Un exécutif renforcé

[u:1r7gd4oj]B- Le déplacement progressif du clivage Exécutif-Parlementaire vers un clivage Majorité-Opposition montre l'inadaptabilité pratique de la théorie[/u:1r7gd4oj]
1. L'équilibre instable au sein même de l'exécutif
a. En période normale
b. En période de cohabitation

2. L'indépendance judiciaire : un statut à la fois puissant et flou

[b:1r7gd4oj][u:1r7gd4oj]II- La réintégration de la notion de séparation des pouvoirs aujourd'hui face aux nouveaux enjeux politiques[/u:1r7gd4oj][/b:1r7gd4oj]
[u:1r7gd4oj]A- Une séparation verticale des institutions nécessaire[/u:1r7gd4oj]
1. A l'échelle territoriale (dans le cadre de la décentralisation)
2. A l'échelle communautaire : une remise en cause de la constitution ?

[u:1r7gd4oj]B- La réforme de 2008 et ses perspectives : nouveau rééquilibrage ou radicalisation ?[/u:1r7gd4oj]
1. 1. La fin du parlementarisme rationalisé(limité par le cumul des mandats ?) Vers un régime parlementaire ?
2. Le renforcement des prérogatives du chef de l'Etat au détriment du Premier Ministre : vers un régime présidentiel ?

Par **bulle**, le **16/01/2011** à **18:03**

Bonjour lou63,

Afin d'avoir des réponses à ton message fais bien attention à poster dans la bonne section la prochaine fois, merci.
Sinon un bonjour, un svp ou un merci ne fait pas de mal non plus dans un message.
Je ne peux pas répondre à tes questions car mes souvenirs en droit constitutionnel datent de 4 ans mais je suis certaine que d'autres membres du forum se chargeront de te répondre.

Bonne soirée à toi

Bulle

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés